



Modification des taches de travail

Par **san377o**, le **08/09/2010** à **11:30**

Bonjour,

J'ai 15 ans d'ancienneté au sein d'une PME qui est mal en point. presque en dépôt de bilan. Mon patron a récemment crée en parallèle;, une petite société (dans les mêmes locaux) pour le cas échéant, faire basculer son carnet de commandes sur celle ci.

Peut il m'obliger à basculer sur cette nouvelle société et perdre mes indemnités de licenciement ? (15 ans quand meme) peut il m'obliger à travailler en parallèle pour le moment sur cette nouvelle société sans modifier mon contrat de travail ?

merci

Cordialement

S.T.